CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Questions stratégiques

PROGRAMMES MIKE ET ETIS

1. Le présent document a été soumis par le Comité permanent.*

Contexte

2. À sa 18e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.21 et 18.22, *programmes MIKE et ETIS*, comme suit :

   À l'adresse du Secrétariat

   18.21 *Le Secrétariat prépare une proposition pour examen par le Comité permanent à sa 73e session sur les moyens à explorer pour assurer la pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS.*

   À l'adresse du Comité permanent

   18.22 *Le Comité permanent examine la proposition élaborée par le Secrétariat en application de la décision 18.21 et fait des recommandations pour examen à la 19e session de la Conférence des Parties.*

3. Au document SC74 Doc. 13, le Secrétariat a fourni à la 74ème session du Comité permanent (SC74, Lyon, mars 2022) des informations relatives aux ressources requises par le Secrétariat pour continuer à soutenir la mise en œuvre de MIKE ; les approches adoptées pour améliorer la durabilité opérationnelle ; les options de diversification du financement envisagées ; les besoins de financement actuels et futurs ; et les approches possibles proposées pour aborder la pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS. Le document s'est concentré sur le programme MIKE puisque l'Examen du programme ETIS, exposé dans le document CoP19 Doc. 21 traitait de la viabilité opérationnelle et financière du programme ETIS.

4. À la SC74, le Comité permanent a retenu et soutenu les approches suivantes proposées par le Secrétariat pour aborder la pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS:

   a) l'intégration des programmes MIKE et ETIS dans une stratégie de mobilisation des ressources qui sera élaborée par le Secrétariat ;

   b) l'identification des principaux éléments des capacités d'appui et d'analyse à intégrer dans le budget de base du Secrétariat ;

---

* *Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.*

c) l'élaboration des propositions pour l'appui au programme MIKE, pour examen par les donateurs;

d) l'examen approfondi des possibilités d'obtenir un soutien provenant d'autres sources de financement, telles que le secteur privé et le financement participatif ; et

e) l'amélioration continue des performances opérationnelles, notamment en améliorant la base de données MIKE en ligne et la formation en ligne, et en identifiant et mettant en œuvre des stratégies plus rentables pour atteindre les objectifs MIKE.

5. Le Comité permanent a également noté lors de la SC74 que trois projets pluriannuels gérés par le Secrétariat en appui du programme MIKE prendront fin en 2023 (projet du CRWCP en Afrique financé par l'Union Européenne), en 2024 (projet MIKES+ en Afrique financé par l'Union Européenne) et en 2023 (projet financé par les États-Unis en Asie du Sud-Est) ; et que le Secrétariat n'a pas été en mesure d'obtenir des financements pour appuyer la mise en œuvre de MIKE en Asie du Sud. Le Secrétariat a attiré l'attention du Comité permanent sur le fait que, si le financement ne peut être assuré au cours de l'année prochaine, sa capacité à s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) sera compromise, ce qui aura un impact direct sur les objectifs du programme MIKE énoncés dans la résolution. Le Comité permanent encourage les donateurs et les Parties à fournir des financements au Secrétariat pour appuyer la mise en œuvre de MIKE en Afrique et en Asie.

6. Le Comité permanent demande au Secrétariat de fournir à la 77e session du Comité permanent un rapport sur les ressources obtenues pour soutenir la mise en œuvre du programme MIKE en Afrique et en Asie, accompagné de toute recommandation pertinente à cet égard. Le Comité permanent convient également de soumettre trois Décisions pour examen par la 19ème session de la Conférence des Parties.

Recommandations

7. La Conférence des Parties est invitée à adopter les projets de décisions relatifs à la pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS figurant à l'annexe 1 du présent document.

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT

A. Le Secrétariat recommande à la Conférence des Parties d'adopter les projets de décisions 19.BB et 19.CC relatifs à la pérennité financière et opérationnelle des programmes MIKE et ETIS, qui figurent en annexe 1 du présent document, avec un amendement mineur à la décision 19.BB pour préciser que la mise en œuvre des décisions est soumise à la disponibilité d'un financement externe.

Le nouveau texte proposé est souligné, le texte proposé pour être supprimé est ~~barré.~~

À l'adresse du Secrétariat

19.BB Le Secrétariat :

a) sous réserve de ressources externes, applique les stratégies suivantes visant à assurer la viabilité financière et opérationnelle du programme MIKE :

B. En outre, le Secrétariat ne recommande pas l'adoption de la décision 19.AA puisque le Secrétariat propose de les incorporer dans le projet de résolution *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2023-2025*, qui figure en annexe 1 du document CoP19 Doc. 7.4, *Budget et programme de travail pour la période 2023-2025*.

C. Le Secrétariat recommande à la Conférence des Parties de supprimer les décisions 18.21 et 18.22.

PROJETS DE DÉCISIONS,
PÉRENNITÉ FINANCIÈRE ET OPÉRATIONNELLE DES PROGRAMMES MIKE ET ETIS

À l'adresse des Parties

19.AA Toutes les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales, non gouvernementales, les donateurs et les autres entités sont encouragés à appuyer les États des aires de répartition des éléphants et le Secrétariat dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les programmes MIKE et ETIS, comme le prévoit la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce des spécimens d'éléphants*, et le Secrétariat dans l'application de la décision 19.BB.

À l'adresse du Secrétariat

19.BB Le Secrétariat :

a) applique les stratégies suivantes visant à assurer la viabilité financière et opérationnelle du programme MIKE :

i) prépare des propositions d'appui au programme MIKE pour examen par les donateurs ;

ii) étudie toutes nouvelles options en vue d'obtenir d'autres sources de financement, comme le secteur privé et le financement participatif ; et

iii) continue d'améliorer les performances opérationnelles, notamment en améliorant la base de données MIKE en ligne ainsi que la formation en ligne, et continue d'identifier et d'appliquer des stratégies efficaces en vue d'atteindre les objectifs MIKE ; et

b) fournit au Comité permanent un rapport sur les activités qu'il a entreprises et leurs résultats, y compris les financements obtenus pour soutenir la mise en œuvre des programmes MIKE et ETIS.

À l'adresse du Comité permanent

19.CC Le Comité permanent examine le rapport du Secrétariat conformément aux dispositions de la décision 19.BB et, le cas échéant, formule des recommandations pour examen à la 20e session de la Conférence des Parties.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RESOLUTIONS OU DÉCISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP18) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Le Secrétariat propose donc le budget et source de financement provisoires suivants.

Décision	**Activité**	**Coût à titre indicatif (en USD)** (hors coûts de soutien au Programme)	**Source de financement**
Décision 19.BB	Élaboration des propositions pour l'appui au programme MIKE, pour examen par les donateurs Étude de toutes nouvelles options en vue d'obtenir d'autres sources de financement	25 000	Fonds extrabudgétaires